

## PRÉFECTURE DE LA MAYENNE

Bureau des procédures environnementales et foncières

### AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique relative au projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque, au lieu-dit « La Gueltière », sur le territoire de la commune de Cossé-le-Vivien (53230), et pour lequel une demande de permis de construire a été déposée par la société CENTRALE SOLAIRE SOLEOS (filiale NEOEN) 22 rue Bayard – 75008 PARIS, est ouverte du **mercredi 07 janvier 2026 - 13h30 au samedi 07 février 2026 – 12h00**.

À l'issue de la procédure, la décision préfectorale susceptible d'être prise est un permis de construire, éventuellement assorti de prescriptions environnementales, ou un refus motivé.

Mme Sarah BANDECCHI, secrétaire de direction, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et M. Loïc ROUEIL cadre technique France Telecom retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés et accessibles au public en mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN (23 rue de Nantes – BP 65 – 53230 Cossé-le-Vivien) pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ; le samedi : de 9h00 à 12h00 – fermeture le jeudi après-midi). Le dossier est également mis à la disposition du public sur un poste informatique en mairie.

Le dossier d'enquête est également consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site dédié :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6980/>

Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet dont une étude d'impact et un résumé non technique.

Le public est informé de l'absence d'avis MRAe sur le projet susvisé, dans le délai réglementaire échu du 16 août 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête à disposition du public, à la mairie de Cossé-le-Vivien ;
- soit en les adressant par écrit à la mairie de Cossé-le-Vivien,  
à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice - « Centrale agrivoltaïque La Gueltière »  
à l'adresse suivante : Mairie – 23 rue de Nantes – BP 65 – 53230 Cossé-le-Vivien,  
elles seront annexées au registre d'enquête ;
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé sécurisé du site Internet dédié :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/6980/>
- soit en les adressant par voie électronique, à l'adresse dédiée :  
[enquete-publique-6980@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6980@registre-dematerialise.fr)

Les contributions formulées par courriel pendant l'enquête seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Par ailleurs, la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Cossé-le-Vivien, selon le calendrier suivant :

→ Mercredi 07 janvier 2026	13h30	16h30
→ Samedi 17 janvier 2026	9h00	12h00
→ Vendredi 23 janvier 2026	16h00	19h00
→ Mercredi 28 janvier 2026	13h30	16h30
→ Samedi 07 février 2026	9h00	12h00

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de :

Mme Maëlle GUÉGUEN – Cheffe de projet solaire NEOEN - 06-58-79-71-95

- par courrier : Immeuble Ilot 3D – 1 bis mail Pablo Picasso - 44000 NANTES

- par courriel : [maelle.gueguen@neoen.com](mailto:maelle.gueguen@neoen.com)

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête,

- en mairie de Cossé-le-Vivien, siège de l'enquête,

- en préfecture de la Mayenne et sur le site Internet des services de l'État en Mayenne :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Commissaires-enqueteurs/Divers/Centrale-agrivoltaique-Cosse-le-Vivien>

---